



Berne, le 21 juin 2023

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 21 juin 2023, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.

La consultation durera jusqu'au **12 octobre 2023**.

La motion 22.3392 de la Commission des institutions politiques du Conseil national « Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle », adoptée par les Chambres fédérales fin 2022, charge le Conseil fédéral de modifier les bases légales de sorte que l'accès à la formation professionnelle pour les requérants d'asile déboutés et les sans-papiers soit facilité. La motion est essentiellement motivée par le fait que la réglementation actuelle relative à la formation professionnelle initiale est jugée trop restrictive. Le présent projet de modification de l'art. 30a de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA ; RS 142.201) vise à mettre en œuvre cette motion.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, dans la limite du délai imparti, votre avis autant que possible sous forme électronique (**en version PDF, accompagnée d'une version Word**) à l'adresse suivante :

vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch



En vue d'éventuelles questions, merci de nous indiquer le nom et les coordonnées de la personne à contacter auprès de vos services.

M^{me} Roxane Galli (058 465 96 47) roxane.galli@sem.admin.ch se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de notre considération distinguée.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale